



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DESTÉLECOMS**

En cas de vol

Déclarez à votre opérateur téléphonique
le vol afin de désactiver votre ligne

Déposez plainte immédiatement
dans un commissariat de police
ou une brigade de gendarmerie

Fournissez lors du dépôt de plainte le
numéro d'identification de votre mobile
(numéro IMEI)

(à relever dès à présent en tapant
sur votre téléphone ***#06#**
ou en contactant votre opérateur)

Le service de police ou de gendarmerie
transmettra les données à votre opérateur
qui bloquera l'utilisation du téléphone.

**Avec ce nouveau dispositif,
bloquer son mobile rendra
le vol de téléphone inutile.**

www.interieur.gouv.fr

SDG 11-27844-1 800 000



SG/DICOM



***Votre téléphone
est désormais
mieux protégé***

**En cas de vol,
de nouvelles mesures
permettent de le rendre
totalement inutilisable.**

www.mobilevole-mobilebloque.fr